



Mise en fourrière abusive

Par **azote**, le **05/12/2014** à **11:11**

Bonjour,

J'ai aujourd'hui à mon réveil pu constater que ma voiture avait disparu, ne sachant pas pourquoi je me suis rendu sur place et j'ai pu constater qu'il y avait un arrêté préfectoral qui prenait effet à 00h00. Voici la justification de la mise en fourrière.

Malgré cela, je vais vous expliquer au mieux l'abus dont je suis victime.

Venant voir une amie régulièrement chez elle j'ai stationné à ce même endroit chaque jour depuis une semaine donc chaque nuit, j'ai pu recevoir sur mon pare-brise des petits papiers pour m'indiquer que le stationnement était interdit mais pas à partir de vendredi mais à samedi 00h00. Hors j'ai appelé la police municipale et il me dit que c'était indiqué sur les panneaux sauf que quand j'ai stationné mon véhicule il n'y avait aucun panneau pour me le signaler. Étant de bonne foi je n'aurais pas risqué de faire mettre mon véhicule à la fourrière en stationnant sur ce lieu alors que j'ai à disposition un parking juste à côté. Pour en venir au fait est-ce que je peux contester cette mise en fourrière au près du procureur ?

Merci d'avance à ce qui répondront

(Désolé pour les fautes d'accord, je suis un peu nul en conjugaison)

Ps: J'ai des témoins qui peuvent affirmer ne pas avoir vu de panneau d'interdiction de stationnement.

Par **Visiteur**, le **05/12/2014** à **11:30**

Bonjour,

pour récupérer le véhicule il va vous falloir vous acquitter de l'amende ? Donc, que vous acceptez celle-ci ? Je pense que réclamer après ne marchera pas ! Mais attendons des réponses plus sûres que la mienne.

Par **azote**, le **05/12/2014** à **12:04**

Je suis dans tous les cas obligé de payer cette amende pour récupérer mon véhicule j'en est besoin pour aller travailler tous les jours, je pense plus dans les suites des événements j'ai toujours été de bonne foi est payé toute amende ou je trouve normal d'être verbalisé en l'occurrence pour le coup je ne suis pas d'accord avec cette enlèvement. Aucun panneau ne m'indique que je devais ne pas stationner à cet endroit et à cette date. Je ne suis pas quelqu'un qui conteste les amendes quand un officier de police ou autre me prouve par A plus

B que je suis en tord. J'ai toujours payé quand j'étais en infraction et ce qui est normal quand on fais des erreurs. Sauf que la je trouve ce retrait carrément abusif et non légal à la privation de mon véhicule. Je voulais savoir si j'ai une chance d'être rembourse si j'en informe le procureur. Je trouve que pour ce coup ci je suis victime d'un abus et je ne suis pas d'accord de devoir payé 120€ d'amende quand je suis dans mes droits. On arrive sur les périodes de Noël et tous le monde sais que c'est djackpot pour la fourrière quand y enlève des véhicule et qui on des primes

Par **azote**, le **05/12/2014** à **12:04**

En tous cas je te remercie de ta réponse =)